

CONSEIL DES MINISTRES
 SECRETARIAT GENERAL
 17 Juin 1960
 Arrivée N° 766 SGCM

1

CL.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL
 DES MINISTRES

MINISTRE DE LA JUSTICE
 DE LA LEGISLATION ET DE
 LA FONCTION PUBLIQUE

Δ) E C R E T

ANNEE 1960 N° 140 /PCM/MJLFP-DP.I

LE PREMIER MINISTRE

SOMMAIRE :

NOMINATION

Présenté par
 le Directeur
 du Personnel

V

VU la constitution de la République du Dahomey ;
 VU le décret du 2 Mars 1910 portant règlement sur la solde et les allocations accessoires du Personnel en service Outre-Mer et les actes qui l'ont modifié ;
 VU la convention Judiciaire Franco-Dahoméenne du 16 Septembre 1959 ;
 VU la décision en date du 4 Avril 1960 du Secrétaire d'Etat aux Relations, avec les Etats de la Communauté, mettant M. DENAT Jacques, Magistrat à la disposition de la République du Dahomey pour exercer les fonctions de Substitut au Tribunal de 1ère Instance de Cotonou ;
 Sur proposition du Ministre de la Justice, de la Législation et de la Fonction Publique ,

ORIGINAL I
 JORD I
 PCM 19
 MJLFP I
 F I
 Mission Aides I
 DP I
 PG I
 Procureur R I
 Haut Commissaire 2
 Ts Ministères 16
 Intéressé I
 MF I
 CD I
 Trésor I

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- M. DENAT Jacques, Magistrat du 4° grade, 3° échelon, nouvellement mis à la disposition de la République du Dahomey, est nommé Substitut du Procureur de la République, près le Tribunal de Première Instance de Cotonou.

ARTICLE 2.- Les solde et accessoires de l'intéressé sont imputables au Budget de l'Etat Français .

ARTICLE 3.- Le Ministre de la Justice, de la Législation et de la Fonction Publique, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./-

PORTO-NOVO, le 17 Juin 1960

VU :
 Le Ministre de la Justice,
 de la Législation et de la
 Fonction Publique

[Signature]

[Signature]